



DOCUMENTS A FOURNIR

Pièces à fournir pour l'inscription :

- La demande de licence complétée et signée.
- La fiche anti-dopage pour les mineurs.
- La décharge médicale pour les mineurs.
- Une photo d'identité récente avec le nom de l'adhérent au dos.
- Une enveloppe timbrée avec votre adresse (sans valeur faciale sur le timbre) **ou une adresse mail.**
- Un certificat médical (en fonction du QS-SPORT ¹) autorisant :
 - La pratique du roller hockey en compétition,
 - Un surclassement simple pour toutes les catégories jeunesse.
- Le chèque de règlement (avec le nom de l'adhérent au dos) du montant de la cotisation correspondant à votre catégorie (possibilité de paiement échelonné jusqu'au 31/12/2018, de coupon sport si bénéficiaire allocation rentrée scolaire, de passeport loisir CAF, Chèques vacances, ticket MSA) à l'ordre du RHR.
- Une copie de la pièce d'identité (ou du livret de famille pour les enfants) **pour les nouveaux adhérents.**

Matériel nécessaire à la pratique des différentes activités :

Pour l'école de roller famille :

- Rollers.
- Protections : manchettes (protège main), coudières, genouillères, et casque.

Pour l'école de roller hockey et pour le roller hockey :

- Rollers en ligne.
- Casque, jambières, coudières, gants.
- Crosse.
- Coquille ou Protection pelvienne.
- Protection mammaire pour les féminines à partir de la catégorie U 17 – « minimex (2003/2004) ».
- Gaine (facultatif).
- Protège cou (facultatif)
- Plastron sans épaulière à coques rigides (facultatif)

NB : Vous pourrez envoyer ou déposer votre dossier complet à l'adresse du Club ou bien le donner aux dirigeants de votre catégorie.

¹ A compter du 1er juillet 2017, pour le renouvellement de votre licence 2017/2018, vous devez remplir un **questionnaire de santé intitulé « QS-SPORT »** (cerfa n°15699*01).

Si vous avez répondu oui à une seule des questions : vous devez faire établir un nouveau certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.

Si vous avez répondu non à toutes les questions : il vous suffit d'attester, sur le formulaire de demande de licence 2017/2018, avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Le certificat médical délivré en 2016 reste valable et vous n'avez pas à fournir un nouveau certificat médical. Vous devrez fournir un certificat médical en 2019 si vos réponses sont négatives sur votre questionnaire médical en 2017 et 2018.

NB : Vous ne devez pas remettre au RHR votre questionnaire de santé. Ce document est strictement personnel.